



# Check-list Ce que vous devez vérifier en cas sous-traitance du transport

## Travailler avec des transporteurs substitués en Belgique

**Vous travaillez pour la première fois avec ce transporteur substitué ?**

### Oui

Disposez-vous d'un extrait du registre du commerce avec des informations sur ce transporteur substitué ?

#### Oui

Avez-vous vérifié le permis de transport routier de ce transporteur substitué dans le [registre B-ERRU](#) ?

#### Non

Demandez un extrait actuel au registre du commerce (via la [BCE](#)).

### Non

L'extrait du registre du commerce, l'inscription au [registre B-ERRU](#) et l'assurance responsabilité transport peuvent dater d'un an maximum. C'est le cas ici ?

#### Oui

Vous répondez aux exigences de votre assurance pour vérifier l'identité du transporteur substitué. Vous évitez ainsi une franchise supplémentaire en cas de vol, de détournement ou de disparition de l'ensemble du chargement.

#### Non

Vérifiez au moins une fois par année les enregistrements et l'assurance responsabilité transport.

### Oui

Avez-vous une copie de l'assurance responsabilité transport de ce transporteur substitué ?

### Non

Vérifiez si le transporteur substitué dispose d'une licence de transport valide.

### Oui

Avez-vous vérifié l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail sur le site web du transporteur substitué ? Et avez-vous également vérifié l'adresse via Google Maps ?

### Non

Demandez au transporteur substitué une copie de la police d'assurance responsabilité transport.

### Oui

Ces vérifications sont conformes aux conditions d'assurance. Consultez toujours les conditions de votre assurance pour connaître les exigences précises. Vous évitez ainsi une franchise supplémentaire en cas de vol, de détournement ou de disparition de la cargaison complète.

### Non

Comparez les données de contact avec les informations sur leur site web et vérifiez l'adresse du transporteur substitué via Google Maps.

**Règle d'or :** vous avez un doute ou vous n'êtes pas entièrement convaincu ? Ne confiez pas le transport à ce transporteur substitué ! Le doute est un signal clair.

**En savoir plus ? Lisez le dossier sur [tvm.be](#)**

# Travailler avec des transporteurs substitués étrangers

**Vous travaillez pour la première fois avec un sous-transporteur qui n'est pas établi en Belgique ?**

## Oui

Disposez-vous d'un extrait du registre du commerce contenant des informations sur ce transporteur substitué étranger ?

### Oui

Avez-vous vérifié le transporteur substitué dans le [registre D-U-N-S](#) ?

### Non

Demandez un extrait auprès de la Chambre de commerce : [en Europe et hors d'Europe](#).

## Non

L'extrait du registre du commerce, l'enregistrement D-U-N-S et l'assurance responsabilité transport ne doivent pas dater de plus d'un an. Est-ce exact ?

## Oui

Avez-vous une copie de l'assurance responsabilité transport de ce transporteur substitué ?

## Non

Vérifiez le transporteur substitué dans le [registre D-U-N-S](#). Il n'y a pas d'enregistrement connu ? Dans ce cas, vous ne pouvez pas sous-traiter le transport à cette entreprise.

## Oui

Et est-ce que le transporteur substitué a souscrit une assurance complémentaire pour dépasser la limite prévue à l'article 29 de la CMR ? Demandez-lui une preuve.

## Non

Demandez au transporteur substitué une copie de la police d'assurance responsabilité transport.

## Oui

Vous travaillez avec ce transporteur substitué pour la première fois ? Veillez à ce que le transporteur substitué vous communique le numéro d'immatriculation du camion et le nom du chauffeur. Informez-en également votre donneur d'ordre. Les marchandises ne peuvent être transportées qu'avec ce véhicule et par ce chauffeur, sauf si des modifications vous sont communiquées à temps.

## Non

Le transporteur substitué ne peut-il pas augmenter la somme assurée et/ou coassurer le dépassement de limite ? Dans ce cas, nous vous conseillons de ne pas faire appel à ce transporteur substitué. En effet, il y a de fortes chances que les dommages causés aux marchandises ne puissent pas être (entièremment) réclamés au transporteur substitué, ce qui augmentera le montant de vos dommages.

## Oui

Ces contrôles sont conformes aux conditions d'assurance.

Consultez toujours les conditions de votre assurance pour vérifier quels contrôles sont requis dans votre situation.

## N'oubliez pas ces contrôles essentiels

### 1. Vérifiez toujours l'identité du transporteur substitué.

Contactez vous-même le transporteur substitué via un numéro de téléphone officiel et fixe. Vérifiez que l'adresse e-mail avec laquelle vous communiquez appartient bien à l'entreprise. Soyez particulièrement vigilant en cas de coordonnées inhabituelles, de changements inattendus ou de pression pour prendre une décision rapide.

### 2. Vérifiez les informations relatives à l'entreprise auprès de sources fiables.

Comparez le nom, l'adresse et les coordonnées du transporteur substitué avec les informations figurant sur le site web officiel. Vérifiez l'adresse indiquée via des sources publiques telles que Google Maps afin de vous assurer qu'il s'agit d'un établissement réel. Soyez attentif aux informations incomplètes, contradictoires ou incohérentes.

### 3. Vérifiez que la sécurité des véhicules est conforme aux conditions de la police d'assurance.

Les exigences de sécurité qui s'appliquent à vos propres véhicules s'appliquent également au transporteur substitué. Demandez donc la documentation relative à la sécurité des camions utilisés.

Si un véhicule ne répond pas aux exigences des conditions de la police d'assurance, cela peut entraîner une augmentation de votre franchise ou une limitation de la couverture d'assurance.

### 4. Convenez des mêmes conditions de transport qu'avec votre donneur d'ordre.

Veillez à convenir avec le transporteur substitué des mêmes conditions de transport que celles convenues avec votre donneur d'ordre. Cela permet d'éviter les discussions sur la responsabilité et le traitement des dommages.

### 5. Vous sous-traitez le transport via une bourse de fret digitale ? Soyez alors particulièrement vigilant.

Vérifiez que le sous-traitant est bien enregistré et actif sur la plateforme. Dans la mesure du possible, constituez votre propre réseau de sous-traitants fiables et n'externalisez pas le transport de marchandises de grande valeur ou sensibles au vol via des bourses de fret digitales. Ne communiquez aucune information sur le type de marchandises dans les annonces, par e-mail ou par téléphone. En cas de doute, contactez toujours vous-même le transporteur via un numéro de téléphone fixe officiel et ne communiquez les détails de la mission de transport que via la plateforme digitale.

